

Strasbourg, le 19 novembre 2013 [pa14f\_2013.doc]

T-PVS/PA (2013) 14F

# CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

33<sup>e</sup> réunion Strasbourg, 3 – 6 décembre 2013

Rapport de la 5<sup>e</sup> réunion du Groupe d'experts sur les zones protégées et réseaux écologiques

# Table des matières

1.	(	Ouverture de la réunion	4
2.		Adoption du projet d'ordre du jour	4
3.	]	Présentation des rapports nationaux	4
4.	]	Développement du Réseau Emeraude et de ses outils et règlementations	5
a	ι.	Portail documentaire du Réseau Emeraude	5
t	).	Formulaire standard de données	6
C	<b>:</b> .	Formulaire pour le premier exercice d'établissement de rapports de 2018	6
Ċ	l.	Demandes de dérogation pour les espèces marquées du signe « # »	6
e	<b>.</b>	Harmonisation des listes des habitats menacés des réseaux Emeraude et Natura 2000	7
f		Manuel d'interprétation sur la Résolution n° 4 (1996)	7
_	g. oro	Critères d'évaluation supplémentaires concernant le caractère suffisant des sites Emeraude posés pour les espèces d'oiseaux	8
ŀ	ı.	Mise à jour des listes des espèces et des habitats à protéger dans le cadre du réseau Emeraude	8
i		Projet de lignes directrices sur la gestion des sites Emeraude	8
j e		Projet de lignes directrices européennes sur les zones protégées et les espèces exotiques vahissantes	9
5.	]	Echange d'expériences sur la gestion des sites Natura 2000/Emeraude	9
6.	(	Coopération avec les ONG dans le cadre de la mise en place du réseau Emeraude	9
7.	]	Etablissement du Réseau écologique paneuropéen1	0
An	ne	xe 1 : Ordre du jour	3
An	ne	xe 2: Liste des participants1	6

La 5<sup>e</sup> réunion du Groupe d'experts des zones protégées et des réseaux écologiques s'est tenue à Strasbourg (France) les 18 et 19 septembre 2013.

#### Le Comité permanent est invité à :

- 1. prendre note du rapport de la réunion du Groupe d'experts et de l'état d'avancement de la mise en place du Réseau Emeraude des zones d'intérêt spécial pour la conservation (ZISC) ;
- 2. examiner et, le cas échéant, adopter les documents suivants :
  - ▶ le projet de Formulaire standard de données révisé du Réseau Emeraude figurant à l'Annexe 1 de la Résolution n° 5 (1998);
  - ➢ le projet des critères révisés pour l'évaluation de la suffisance des ZISC proposées révisés afin d'inclure des critères additionnels pour l'évaluation des espèces d'oiseaux et d'oiseaux migrateurs;
- 3. clarifier la procédure à suivre pour l'utilisation du signe # qui désigne certaines espèces d'importance européenne énumérées dans la Résolution n° 6 (1998);
- examiner les propositions d'activités futures pour la mise en place du Réseau Emeraude et du Réseau écologique paneuropéen, quand il adoptera son Programme d'activités et budget pour 2014-2015;
- 5. remercier l'Agence européenne pour l'environnement et son Centre thématique européen pour la diversité biologique pour le soutien technique et scientifique crucial apporté au succès de la mise en place du Réseau Émeraude en 2013.

#### 1. Ouverture de la réunion

Le Président, M. Jacques Stein (Belgique), souhaite la bienvenue aux participants (liste en annexe 2) et leur souhaite une bonne réunion. Une session de bienvenue et d'introduction est organisée pour présenter les récentes activités et initiatives d'autres groupes d'experts de la Convention de Berne, qui présentent un intérêt pour les experts sur les zones protégées et pour la mise en place du Réseau Emeraude.

# 2. Adoption du projet d'ordre du jour

L'ordre du jour, tel qu'il figure en annexe 1 au présent rapport, est adopté.

# 3. Présentation des rapports nationaux

Les Parties contractantes présentes à la réunion communiquent les résultats de leurs activités en relation avec le Réseau Emeraude et le Réseau écologique paneuropéen.

Le délégué de la République de Moldova fournit des informations sur la mise en œuvre actuelle du Programme conjoint Emeraude UE/CdE (projet régional ciblant 7 pays d'Europe orientale et du Caucase du Sud) visant à achever l'évaluation biogéographique du Réseau proposé dans ces pays d'ici à la fin de l'année 2016. Le délégué de la République de Moldova met plus particulièrement l'accent sur les activités de sensibilisation mises en œuvre dans le pays cette année, qui ciblent à la fois les décideurs et le grand public, comme les étudiants et le milieu universitaire.

La Serbie fournit des informations sur la mise en œuvre d'un nouveau projet financé par l'IAP qui vise à cartographier les habitats d'importance européenne, en utilisant un Système d'information géographique (SIG) et des données spéciales. Les conclusions de l'évaluation biogéographique des sites Emeraude proposés pour la Serbie sont utilisées de manière détaillée pour cette cartographie des communautés de plantes. Les premiers résultats de ces travaux sont attendus pour la fin 2014.

L'Arménie rend également compte de la mise en œuvre du Programme conjoint UE/CdE pour la création du réseau Emeraude. Le pays dispose déjà de huit sites Emeraude candidats et travaille à l'identification de quatre sites supplémentaires et leur description. Les experts nationaux ont utilisé une méthodologie consistant à comparer des données sur la répartition des plantes et des écosystèmes en Arménie et la carte d'Arménie avec des sites possibles identifiés, afin de proposer les zones supplémentaires les plus adaptées pour rejoindre le Réseau.

Le délégué de la Fédération de Russie informe des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme conjoint Réseau Emeraude de l'UE/CdE dans le pays, notamment grâce à la participation des différentes entités constituantes (régions, oblast, etc.). Renforcer la représentativité du Réseau dans le pays dépend de l'amélioration de la coopération avec les entités régionales de la Fédération, et donc des activités de sensibilisation ciblées vis-à-vis de leurs autorités.

Le délégué ukrainien fait un compte rendu de la mise en œuvre de diverses activités dans le cadre du Programme conjoint UE/CdE pour le Réseau Emeraude et souligne l'identification de sept nouvelles zones, en plus des 151 déjà officiellement nominées comme sites Emeraude candidats. Le pays envisage en outre de préparer des lignes directrices sur la gestion des sites Emeraude, une fois qu'ils seront officiellement adoptés.

Le délégué de Géorgie fait un compte rendu sur l'inclusion de l'achèvement du Réseau Emeraude d'ici à 2020 comme objectif clair de la nouvelle stratégie géorgienne de la biodiversité. Le pays travaille aussi à la mise en œuvre du Projet conjoint Réseau Emeraude de l'UE/CdE et mène actuellement des recherches sur le terrain afin de mettre à jour les connaissances sur diverses espèces

et habitats, dont la répartition et la population ne sont disponibles qu'à travers des données publiées mais anciennes.

En Suisse, outre l'adoption des 37 premiers sites Emeraude dans le pays, une étude sur les différences entre le cadre législatif et la mise en place des réseaux Emeraude et Natura 2000 a été commandée. Elle est désormais disponible en allemand et pourrait intéresser tous les pays travaillant sur le Réseau, ainsi que le secrétariat de la Convention. Le délégué a indiqué que son pays était actuellement occupé à l'identification et à la description écologique de zones supplémentaires, à partir des conclusions faites lors du 1<sup>er</sup> premier séminaire biogéographique pour la Suisse, organisé en 2011.

La délégation de la Norvège fournit des informations sur les progrès accomplis dans la mise en place du Réseau Emeraude et souligne plus particulièrement l'organisation du 1<sup>er</sup> séminaire biogéographique dans le pays. Des observateurs d'Islande, de Suède et de Russie y ont assisté. Les conclusions établies concernant la suffisance des 633 sites proposés dans le pays pour la survie à long terme des espèces d'importance européenne sont désormais utilisées pour orienter les travaux d'identification de zones supplémentaires pouvant rejoindre le Réseau.

Le délégué de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » indique que des plans de gestion sont en cours d'élaboration pour les trois parcs nationaux du pays. Outre la 1<sup>ere</sup> évaluation biogéographique des zones proposées pour rejoindre le Réseau Emeraude, qui date de novembre 2011, le pays travaille actuellement à la sélection de zones supplémentaires, dans le cadre d'un projet financé par l'IAP.

La Croatie indique que, depuis son adhésion à l'UE, le pays est actuellement occupé par la désignation de sites N2000 et utilise le financement de l'IAP pour préparer des plans de gestion pour six de ces sites. En outre, les autorités du pays ont commencé à mettre en œuvre un programme de surveillance de l'état de conservation des espèces et des habitats concernés.

La Turquie explique que le pays est actif sur plusieurs projets, en particulier l'identification de sites qui pourraient rejoindre le réseau Natura 2000, l'actualisation des connaissances sur la biodiversité et l'amélioration de leur base de données sur les espèces et les habitats.

Le Maroc indique qu'une nouvelle loi est actuellement en préparation, visant à modifier la classification de toutes les zones protégées du pays et prévoyant l'adoption de nouveaux plans de gestion. Le délégué mentionne le projet de la commission Méditerranée de l'UICN sur la cartographie des habitats sur liste rouge dans le pays qui présentent un intérêt et une relation directe avec le Réseau Emeraude. Le Secrétariat indique qu'outre le souhait exprimé par le pays en vue de commencer à mettre en œuvre un nouveau projet de Réseau Emeraude, des fonds ont été prévus dans le programme d'activités de la Convention pour 2014 – 2015 afin de lancer un nouveau projet au Maroc pour l'identification de nouvelles zones qui pourraient rejoindre le Réseau.

# 4. Développement du Réseau Emeraude et de ses outils et règlementations

# a. Portail documentaire du Réseau Emeraude

Le Secrétariat présente le nouveau Portail documentaire du Réseau Emeraude, qui est destiné à devenir le point de référence pour toutes les parties contractantes travaillant sur le Réseau Emeraude et cherchant des informations utiles, des outils techniques, des documents juridiques, des lignes directrices, etc.

#### b. Formulaire standard de données

Un nouveau Formulaire standard de données (FSD) révisé est présenté aux délégués. Ce second projet (T-PVS/PA(2013)08) est une version améliorée du premier projet présenté au groupe en 2012, conformément aux commentaires et suggestions faits par les délégués. L'adoption du nouveau formulaire (adapté du nouveau FSD N2000) est une condition préalable nécessaire pour l'adaptation du nouveau logiciel N2000 aux besoins du Réseau Emeraude. Le Secrétariat indique qu'il a discuté de la question avec l'AEE et que, dès que le nouveau FSD pour Emeraude sera adopté, les travaux d'adaptation du nouveau logiciel pourront commencer.

Le Groupe adopte le nouveau format de formulaire et décide de l'envoyer pour adoption officielle au Comité permanent.

# c. Formulaire pour le premier exercice d'établissement de rapports de 2018

Comme prévu dans la Résolution n° 8 (2012) concernant la désignation nationale des sites Emeraude adoptés et la mise en œuvre de mesures de gestion, de rapport et de suivi, le Groupe d'experts a été chargé de discuter d'un formulaire pour le premier exercice d'établissement de rapports, auquel les Parties contractantes qui travaillent à la mise en place du Réseau Emeraude seront soumises en 2018.

Un projet de liste de sujets à inclure dans le formulaire (T-PVS/PA(2013)11) a été présenté au Groupe. Une discussion s'ensuit, au cours de laquelle les délégués expriment leurs craintes que des pays puissent être occupés à l'adoption et à la mise en œuvre de mesures de gestion pour leurs sites Emeraude adoptés et ne pas être prêts à mettre en œuvre correctement les mesures de suivi afin de faire rapport sur l'état de conservation des espèces et habitats.

Le délégué de la Fédération de Russie fait remarquer qu'il pourrait être utile de procéder à une très petite sélection d'espèces et d'habitats à partir des résolutions n° 4 et n° 6, qui sont des indicateurs de l'état de la biodiversité dans le pays et qui pourraient être plus particulièrement en danger. D'autres délégations soulignent que l'état de conservation d'une sélection d'espèces devrait demeurer optionnel dans le futur formulaire. Si une sélection d'espèces est faite, celles-ci doivent être les mêmes pour tous les pays, afin de permettre une analyse paneuropéenne.

Le Secrétariat est chargé de préparer un formulaire final et de le soumettre pour discussion lors de la prochaine réunion du groupe d'experts en 2014.

#### d. Demandes de dérogation pour les espèces marquées du signe « # »

Le Groupe discute de la question des demandes de dérogation pour la désignation de sites Emeraude pour un certain nombre d'espèces citées en Annexe I à la Résolution n° 6 et marquées du signe « # ». Le Secrétariat rappelle qu'au moment de l'adoption de la Résolution n° 6 (1998), le signe « # » avait été ajouté à certaines espèces avec l'explication que « certaines espèces peuvent être abondantes dans certaines parties de l'Europe et ne pas nécessiter de mesures spécifiques de conservation partout ». Il est rappelé que la question a été soulevée pour la première fois lors du séminaire biogéographique pour la Norvège organisé en juin 2013, au cours duquel le pays a fait part de sa volonté d'utiliser le signe « # » et a demandé des informations sur la procédure à suivre.

Le Secrétariat propose un projet de formulaire (T-PVS/PA(2013)04) qui devrait être utilisé par les Parties prévoyant de demander une dérogation en incluant une ou plusieurs espèces marquées du signe «#» dans leur liste nationale de référence pour les espèces et habitats. La raison de l'élaboration d'un projet de formulaire est la nécessité de recevoir une demande écrite scientifiquement motivée de la part d'une Partie contractante.

Le Secrétariat propose que les demandes soient examinées par le Groupe d'experts sur les zones protégées et les réseaux écologiques, si nécessaire en consultation avec d'autres groupes d'experts. Chaque dérogation devra ensuite être soumise au Comité permanent à la Convention pour accord officiel, après que le Groupe d'experts sur les zones protégées et les réseaux écologiques a donné son avis.

Le groupe d'experts discute longuement de la question. Si certaines parties estiment qu'une simple notification de la Partie contractante concernée est suffisante pour exclure certaines espèces de la liste nationale de référence, d'autres estiment qu'une demande plus officielle et scientifiquement motivée est nécessaire. Les ONG présentes à la réunion rappellent au Groupe qu'il ne devrait pas perdre de vue l'objectif ultime du Réseau Emeraude et que certains pays ont des responsabilités particulières concernant certaines espèces au niveau paneuropéen et mondial, même si leurs populations nationales peuvent être abondantes.

Le groupe convient que cette question nécessite l'examen du Comité permanent de la Convention de Berne, qui sera chargé de clarifier la procédure à suivre en cas de demande de dérogation liée au signe « # ».

# e. Harmonisation des listes des habitats menacés des réseaux Emeraude et Natura 2000

L'expert du Centre thématique européen pour la diversité biologique (CTE/DB), qui prépare la révision de la liste des habitats de la Résolution n° 4 en vue d'y inclure tous les habitats figurant à l'annexe 1 de la Directive Habitats, expose la méthode suivie pour ce travail et un projet de résultat.

La délégation suisse se félicite des progrès accomplis et rappelle que la version révisée de l'annexe 1 de la Résolution n° 4 comprendra une plus grande diversité d'habitats, ce qui engendrera des responsabilités supplémentaires pour les Parties chargées de mettre en œuvre le réseau. La délégation suisse regrette que certains habitats, qui présentent une importance particulière, ne figurent toujours pas dans la version révisée de la Résolution ; elle se déclare favorable à une proposition visant à inscrire certains habitats dans la nouvelle version de la Résolution.

Compte tenu du fait que certaines Parties contractantes participent à un exercice parallèle, et notamment des éventuelles propositions de nouveaux habitats à inscrire à l'annexe 1 de la Résolution n° 4, le groupe décide de reporter l'adoption du projet d'annexe 1 révisée à la réunion de l'an prochain.

#### f. Manuel d'interprétation sur la Résolution n° 4 (1996)

La version la plus récente du manuel d'interprétation pour la classification des habitats est présentée aux délégués. Le secrétariat et l'ETC/BD remercient les pays grâce aux contributions desquels les descriptions d'un grand nombre d'habitats ont pu être améliorées et déclarent que toute contribution supplémentaire sera la bienvenue.

Le groupe estime que, compte tenu de la révision en cours de la Résolution n° 4, il est préférable de considérer le manuel d'interprétation comme un document vivant et un outil pouvant être complété à tout moment en fonction des besoins. Il est attendu que des commentaires et des suggestions soient envoyés tout au long de l'année par les Parties contractantes.

# g. Critères d'évaluation supplémentaires concernant le caractère suffisant des sites Emeraude proposés pour les espèces d'oiseaux

Ainsi que cela est prévu dans le document sur les critères d'évaluation des sites Emeraude proposés, adopté par le Comité permanent en 2010, l'expert de l'ETC/BD présente un certain nombre de critères supplémentaires qui concernent les modalités précises de l'évaluation pour les oiseaux en général et pour les espèces migratoires en particulier dans le cadre du réseau Emeraude (T-PVS/PA(2013)05). Le délégué de la Fédération de Russie se félicite des critères supplémentaires et des explications fournies, et souligne que ces critères permettront de mieux protéger certaines espèces d'oiseaux rares et très menacées en Europe orientale.

Après discussion, le groupe estime que les critères supplémentaires devraient être intégrés dans une version révisée du document sur les critères d'évaluation généraux, et soumis au CP pour adoption.

# h. Mise à jour des listes des espèces et des habitats à protéger dans le cadre du réseau Emeraude

La discussion porte sur les espèces et les habitats supplémentaires qui pourraient être proposés en vue de leur inscription sur les listes de la Convention de Berne [Résolutions n° 4(1996) et 6(1998)]. Sept pays d'Europe orientale et centrale et du Caucase du Sud mènent des travaux en ce sens, avec le soutien du secrétariat. Plusieurs pays expliquent que, selon eux, il n'est pas réaliste d'attendre que des propositions concrètes soient envoyées sous peu au secrétariat. La délégation de la Suisse rappelle son intention de proposer un certain nombre d'habitats supplémentaires pour la Résolution n° 4 (1996).

Le secrétariat rappelle que les propositions doivent être soumises à l'aide du formulaire d'information adopté à cet effet par le Comité permanent en 2010, avant la date limite (fixée au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année) afin que ces propositions puissent être examinées à temps pour la réunion annuelle du Groupe d'experts, qui a lieu en septembre. Le secrétariat rappelle également qu'il œuvre actuellement pour que l'évaluation des éventuelles propositions reçues soit effectuée en coopération étroite avec l'AEE et Catalogue of Life.

# i. Projet de lignes directrices sur la gestion des sites Emeraude

Le groupe d'experts examine la version révisée du projet de lignes directrices sur la gestion des sites Emeraude (T-PVS/PA(2013)07).

La délégation norvégienne déclare que, selon elle, les lignes directrices sont trop complexes et difficiles à mettre en œuvre. La délégation suisse considère que les lignes directrices devraient être simplifiées et aborde des questions telles que la manière de gérer les conflits entre des espèces présentes sur le même site mais ayant des besoins différents.

Le délégué de la République tchèque rappelle que les lignes directrices ont été élaborées à l'initiative du Groupe d'experts des zones protégées et des réseaux écologiques et du Groupe d'experts sur le changement climatique et la diversité biologique en tenant compte des conclusions d'études récentes selon lesquelles les zones protégées actuelles n'offrent pas une protection satisfaisante des espèces et des habitats du point de vue de l'adaptation au changement climatique et de ses conséquences. L'idée qui sous-tend les lignes directrices consiste à aider les Parties qui travaillent à la mise en place du réseau Emeraude à intégrer des mesures d'adaptation et d'atténuation dès le stade de planification de nouvelles zones protégées. D'autres Parties expliquent que le caractère volontaire des lignes directrices est conforme à une approche flexible consistant selon elles à laisser chaque Partie contractante déterminer son propre mode d'utilisation des lignes directrices en fonction de ses besoins spécifiques.

En conclusion, le groupe considère que les lignes directrices devraient faire l'objet d'une nouvelle révision, en supprimant les généralités afin de les alléger tout en ajoutant des informations plus fournies sur le réseau Emeraude ainsi que, éventuellement, des encadrés avec des bonnes pratiques et des exemples.

# j. Projet de lignes directrices européennes sur les zones protégées et les espèces exotiques envahissantes

La version finale du projet de lignes directrices européennes sur les zones protégées et les espèces exotiques envahissantes est présentée au groupe d'experts. L'expert de l'agence des parcs de la région du Latium remercie les membres du groupe d'experts d'avoir diffusé l'enquête en ligne aux personnes compétentes de leurs pays respectifs, ce qui a permis de recevoir davantage de réponses et d'améliorer la représentativité des recommandations. Des commentaires et des suggestions peuvent être formulés par les experts du groupe ou d'autres experts nationaux pendant les mois d'octobre et de novembre 2013, la version finale devant être envoyée pour adoption à la 33<sup>e</sup> réunion du Comité permanent en 2013.

Le groupe décide que certaines des principales conclusions des lignes directrices devraient être intégrées dans la version révisée des lignes directrices sur la gestion des sites Emeraude.

# 5. Echange d'expériences sur la gestion des sites Natura 2000/Emeraude

Ce format consacré à l'échange de pratiques entre les pays Emeraude et Natura 2000, inauguré lors de la réunion du groupe d'experts de 2012, est devenu un élément central de la réunion du groupe d'experts.

Trois bonnes pratiques sont présentées, qui illustrent la mise en œuvre de mesures de gestion à trois niveaux différents : (1) intégration du cadre juridique Natura 2000 dans la législation nationale (cas du Danemark, présenté par Lars Dinsen, de l'agence danoise de protection de la nature auprès du ministère de l'Environnement) ; (2) mise en œuvre de mesures de gestion au niveau local (site Natura 2000) en liaison avec des pratiques agricoles dans la région de Burren, présenté par Andy Bleasdale, du service irlandais des parcs nationaux et de la conservation de la nature ; et (3) intégration du réseau Emeraude en Suisse et dans ses régions et cantons, présenté par Sarah Pearson Perret, de l'Office fédéral de l'environnement de la Suisse.

Le délégué suisse déclare que son pays a adopté une approche consistant à utiliser les sites et les obligations du réseau Emeraude pour combler des lacunes dans des secteurs clés pour la biodiversité dans son pays. Les autorités fédérales s'efforcent d'établir une cohérence entre le plan sectoriel national pour la biodiversité et la loi sur l'aménagement du territoire afin de pouvoir réserver des espaces à la conservation de la biodiversité.

# 6. Coopération avec les ONG dans le cadre de la mise en place du réseau Emeraude

Le secrétariat de la Convention de Berne a toujours encouragé la coopération entre les ONG et les autorités nationales, et s'efforce de renforcer sa propre coopération avec différentes ONG au niveau européen et mondial. L'objectif est d'accroître la visibilité du réseau Emeraude, d'améliorer le travail de la Convention et de soutenir la gestion des sites du réseau Emeraude au niveau national grâce à des partenariats ciblés.

Federico Minozzi, de la fédération Europarc, approfondit l'idée de faire revivre le partenariat avec son organisation et présente les objectifs poursuivis et les activités déployées depuis sa création, il y a 40 ans. Parmi les aspects qui pourraient faire l'objet d'une coopération entre la Convention de Berne

et Europarc dans les années à venir, il mentionne le réseau Emeraude, mais aussi le Diplôme européen des espaces protégés et le REP.

Gabor Mesaros, de l'ONG serbe Protego, présente un exemple réussi de participation de bénévoles à la collecte de données écologiques : il explique le fonctionnement de la plate-forme web BioRaS, qui permet de collecter et de publier en ligne des données relatives à la diversité biologique en Serbie. Il termine sa présentation en proposant que son organisation aide les autorités serbes à mettre en place le réseau Natura 2000/Emeraude dans le pays.

Tom Langton représente Infra Eco Network Europe (IENE), un réseau d'experts des aspects écologiques des infrastructures de transport ; il présente les travaux menés par son organisation, notamment en ce qui concerne l'impact des infrastructures sur la biodiversité en Europe. IENE étudie l'effet de barrière exercé par les autoroutes sur certaines espèces animales, notamment les amphibiens, les invertébrés et les grands carnivores, et élabore des recommandations visant à atténuer l'impact du trafic sur la faune et à réduire la fragmentation des habitats. IENE prépare une importante conférence internationale sur les transports et l'écologie, qui se tiendra en automne 2014 en Suède.

M. Langton conclut son exposé en proposant d'instaurer une coopération renforcée entre la Convention de Berne et IENE, et en suggérant qu'il soit demandé aux Parties contractantes de rendre compte, pour la prochaine réunion du groupe d'experts, de la mise en œuvre de la Recommandation n° 25 (1991) concernant la conservation des espaces naturels à l'extérieur des zones protégées proprement dites.

# 7. Etablissement du Réseau écologique paneuropéen

La représentante de la Commission européenne, Milena Novakova, présente les objectifs et les projets inscrits dans la stratégie de l'UE sur l'infrastructure verte, qui a été récemment adoptée. Elle souligne que, pour assurer la réussite de la stratégie, il est nécessaire de motiver les décideurs afin qu'ils s'impliquent dans sa mise en œuvre ainsi que de coordonner et de promouvoir des mesures audelà des frontières de l'Union européenne.

La nouvelle stratégie de l'UE sur l'infrastructure verte présente des liens étroits avec le travail mené de longue date par la Convention de Berne en vue d'établir le REP. A la suite de l'élaboration du Plan d'action sur le développement du Réseau écologique paneuropéen en 2012, le secrétariat de la Convention a obtenu des fonds pour mettre en œuvre certaines mesures ciblées du plan d'action. Il a été décidé d'élaborer une boîte à outils destinée à encourager la création de réseaux écologiques fonctionnels à l'échelle paneuropéenne, à l'intention des parties prenantes et des décideurs au niveau national et infra-national (décision et exécution). Grâce aux contributions volontaires d'un certain nombre de Parties contractantes en 2013, ce travail a pu être confié au CECN, qui possède une longue expérience en tant que partenaire dans la conduite d'activités relatives au REP.

Aysegul Cil présente le CECN et décrit les principaux objectifs visés dans le cadre de l'élaboration de la boîte à outils. Le CECN considère le REP comme le prolongement de l'initiative sur l'infrastructure verte au niveau paneuropéen. La boîte à outils permettra de répondre à la nécessité de sensibiliser différents acteurs et de promouvoir les initiatives en faveur d'infrastructures vertes ; elle comprendra un outil destiné à maintenir la connectivité des réseaux et à entretenir des interactions avec les autres modes d'utilisation des terres.

Le groupe d'experts considère qu'il convient d'informer le Comité permanent des avancées réalisées dans la mise en œuvre du plan d'action sur le développement du REP, grâce au soutien apporté par certaines Parties contractantes, et de rappeler les avantages indirects qui découlent de ces

activités pour la mise en œuvre globale de l'initiative de l'Union européenne sur les infrastructures vertes.

# 8. Question divers

Les mandats des Président, Jacques Stein, et Vice-président, Tore Opdahl, du groupe d'experts sont reconduits pour deux années supplémentaires. Le Secrétariat les remercie pour leur soutien au travail du groupe d'experts et attends avec impatience de travailler conjointement avec eux les années à venir.

# Annexe 1: Ordre du jour

# Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques

5<sup>ième</sup> réunion 18 – 19 Septembre 2013

#### Mercredi, 18 septembre

#### 09:30 - 10:00 Mot de bienvenue et ouverture

- 1. Ouverture de la réunion par le Président, M. Jacques Stein
- 2. Adoption de l'Ordre du jour
- 3. Décisions de la 32ième réunion du Comité permanent de la Convention de Berne concernant la protection des habitats naturels Secrétariat de la Convention de Berne
- 4. Travaux pertinents d'autres Groupes d'Experts sous la Convention de Berne en 2013 Secrétariat de la Convention de Berne

#### 10:00 - 11:00 Etat d'avancement dans la mise en œuvre du Réseau Emeraude

#### 5. Etat d'avancement dans la mise en œuvre du réseau Emeraude

- 5.1 Europe Centrale et de l'Est et Caucase du Sud
- 5.2 Suisse et Norvège
- 5.3 Balkans de l'Ouest
- 5.4 Maroc et Tunisie

#### 11:00 – 11:20 Pause-café

#### 11:20 – 12:30 Développement stratégique du Réseau Emeraude

#### 6. Développer le Réseau Emeraude et ses outils et régulations

- 6.1 Nouveau Portail de référence pour le Réseau Emeraude 2013 Secrétariat de la Convention de Berne
- 6.2 Nouveau Formulaire Standard de Données (FSD) pour les sites Emeraude Marc Roekaerts, consultant au Conseil de l'Europe
- 6.3 Mesures de reporting sur le Réseau Emeraude : objectifs et rubriques du premier formulaire de reportage Secrétariat de la Convention de Berne et Marc Roekaerts
- 6.4 Demandes d'exception aux listes nationales de référence sur les espèces et habitats Emeraude – Secrétariat de la Convention de Berne et Marc Roekaerts

#### 7. Améliorer la compatibilité des réseaux Emeraude et Natura 2000

7.1 Harmonisation des listes d'habitats en danger des réseaux Emeraude et Natura 2000 : Annexe I révisé de la, Résolution No. 4 (1996) – Doug Evans, Centre Thématique Européen sur la Diversité Biologique

- 7.2 Manuel d'interprétation de la Résolution No. 4 (1996) utilisant la classification des habitats EUNIS Doug Evans, Centre Thématique Européen sur la Diversité Biologique
- 7.3 Critères pour l'évaluation des listes nationales de Zones d'Intérêt Spécial pour la Conservation pour des espèces d'oiseaux Otars Opermanis, Centre Thématique Européen sur la Diversité Biologique

#### 12:30 - 14:00 Pause déjeuner

#### 14:00 – 15:30 Développement stratégique du Réseau Emeraude (cont.)

- 8. Mise à jour des listes d'espèces et habitats à être protégés dans le cadre du Réseau Emeraude
  - 8.1 Propositions de nouvelles espèces et habitats proposés pour inclusion dans les listes du Réseau Emeraude (Res.4 (1996) et Res.6 (1998) Secrétariat de la Convention de Berne et Marc Roekaerts
  - 8.2 Discussions sur les intentions des autorités nationales des pays qui ont fait des propositions

#### 15:30 – 15:50 Réseau Ecologique Européen

- 9. Réseau Ecologique Européen: progrès récents et échange de bonnes pratiques
  - 9.1 Stratégie de l'UE sur l'Infrastructure Verte Milena Novakova, DG ENV, Commission Européenne

#### 15:50 – 16:10 Pause-café

# 16h10 – 17h30 Préparer la gestion des sites Emeraude

- 10. Gérer des sites Emeraude : échanges d'expérience
  - 10.1 Etudes de cas Natura 2000: Systèmes nationaux de gestion et mécanismes de suivi et de reportage
    - Andy Bleasdale, National Parks and Wildlife Service, Department of Arts, Heritage and the Gaeltacht, Irlande
    - Lars Dinesen, Head of Planning, Nature and Forests Unit, Danish Ministry of the Environment
  - 10.2 Cadres institutionnels nationaux et inclusion du Réseau Emeraude: présentations et discussions
    - Sarah Pierson, Office Fédéral pour l'Environnement, Suisse

Une réservation pour le diner sera effectuée dans un restaurant alsacien (20h00) pour permettre à ceux qui le souhaitent de se retrouver. De plus amples informations seront données durant la réunion. Merci de noter que ce n'est pas une invitation du Conseil de l'Europe.

# Jeudi, 19 septembre

#### 9:30 – 10:30 Mise en place du Réseau Emeraude

#### 11. Gérer des sites Emeraude: lignes directrices

- 11.1 Projet de lignes directrices sur la gestion des sites Emeraude, l'adaptation et la mitigation au changement climatique, version révisé Secrétariat de la Convention de Berne
- 11.2 Projet de lignes directrices sur les zones protégées et les EEE, version révisée Andrea Monaco, naturaliste, Agence régionale pour les Park Naturels Région de Lazio
- 11.3 Discussion

# 12. Implication des ONGs et leur contributions à la mise en œuvre du Réseau Emeraude

- 12.1 Exemple d'initiatives des ONGs et coopération avec les autorités nationales
  - Federico Minozzi, Project Officer, EUROPARC
  - Gabor Mesaros, Président de Protego NGO, Serbie
- 12.2 Discussion

#### 10:30 - 10:50 Pause-café

#### 10:50 – 12:30 Réseau Ecologique Européen (cont.)

### 13. Réseau Ecologique Européen: progrès récents et échange de bonnes pratiques

- 13.1 Initiatives de l'IENE sur la connectivité écologique Tom Langton, Infra-Eco Network Europe (IENE)
- 13.2 Mise en œuvre du Plan d'Action sur le développement du Réseau Ecologique Européen Aysegul Cil, Centre Européen pour la Conservation de la Nature (ECNC)

#### 14. Travaux futures du Groupe d'experts

- 14.1 Prochaine réunion du Groupe d'experts
- 14.2 Programme d'activités 2014
- 15. Divers
- 16. Conclusions de la réunion

# **Annexe 2: Liste des participants**

#### CONTRACTING PARTIES / PARTIES CONTRACTANTES

#### Armenia / Arménie

Hasmik GHALACHYAN

Head of Plant Resources Management Division, Ministry of Nature Protection of the Republic of Armenia,

Government Building 3, Republic Square,

375010 Yerevan, Armenia Tel: +37410 580 711

E-mail: <a href="mailto:hasmikghalachyan[at]yahoo.com">hasmikghalachyan[at]yahoo.com</a>

#### Azerbaijan / Azerbaijan

Rashad ALLAHVERDIYEV

Head Specialist, Ministry of Ecology and natural Resources

B. Agayev 100 A,

1073, Baku

Tel: +994 55 455 35 54

E-mail: allahverdiyev.r[at]yandex.com

#### **Belarus**

Tatsiana TRAFIMOVICH

Department of biologial and Landscape Diversity Ministry of Natural Resources and Environmental Protection

10 Kollektornaya Street, Minsk, 220048

E-mail: tmatsur[at]tut.by

# Belgium / Belgique

Jacques STEIN

Chair of the Group of Experts

Rue des Genêts, 2, 6800 LIBRAMONT Tel: +32 477 266046

E-mail: jacques.stein[at]gmail.com

#### Croatia / Croatie

Ivana PLAVAC

Head of the Section for Ecological Network,

State Institute for Nature Protection

Trg Mazuranica 5, HR-10000 Zagreb,

Tel/Fax: +385 (0)1 5502 929 E-mail: ivana.plavac[at]dzzp.hr

#### Czech Republic / République tchèque

Jan PLESNIK

Advisor, Agency for Nature Conservation and Landscape Protection of the Czech Republic, Nuselska 39,

140 000 Praha 4, Czech Republic

Tel: +420 241 082 114

E-mail: jan plesnik[at]nature.cz

# Georgia / Géorgie

Teona KARCHAVA

Senior Specialist of Biodiversity Protection Service

Ministry of Environment Protection and Natural Resources Head of Environmental Policy Division

6 Gulua Street, 0114 Tbilisi

E-mail: teonakarchava[at]yahoo.com

Kakha ARTSIVADZE

Emerald Network project team leader

NACRES – Centre for Biodiversity Conservation

Abashidze Street 12a Tbilisi, Georgia

E-mail: kakha.artsivadze[at]nacres.org

#### Holy See / Saint-Siège

Apologies/excusé

#### Iceland / Islande

Jón Gunnar OTTOSSON Director General Icelandic Institute of Natural History Urriðaholtsstræti 6 – 8

ISL-212 GARĐABAER / Iceland

E-mail: jgo[at]ni.is

# ''The former Yugoslav Republic of Macedonia'' / "L'ex-République yougoslave de Macédoine"

Alexander Nastov

Head of Department of Biodiversity

Ministry of Environment and Physical Planning

Bul. Gove Delchev 18 MTV XI (1126)

Skopije

E-mail: anastov[at]gmail.com

#### Republic of Moldova / République de Moldova

Veronica JOSU

Deputy Head of Biodiversity and Natural Resources Ministry of Environment Protection and Natural Resources Cosmonautilor Str 9, Bir 526

Chisinau, Moldova

E-mail: Josu[at]mediu.gov.md

#### Angela LOZAN

Head Biosafety Officer and Emerald Project Leader, Ministry of Environment Protection and Natural Resources Cosmonautilor Str 9, Bir 526 Chisinau, Moldova

E-mail: angelalozan[at]yahoo.com

#### Moroco / Maroc

Hayat MESBAH

Chef de Service de la Conservation

de la Flore et de la Faune Sauvages

Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification

3,Rue Haroun Errachid Agdal, Rabat, Maroc

E-mail: mesbah\_ef[at]yahoo.fr

## Norway / Norvège

Tore OPDAHL

Advisor, Norwegian Directorate for Nature Management,

Tungasletta 2,

7485 Trondheim, Norway Tel: +47 73 58 08 14

E-mail: tore.opdahl[at]dirnat.no

Gunn E. FRILUND Senior Adviser

Directorate for nature management

Tungasletta 2,

7485 Trondheim, Norway Tel: +47 73 58 08 44

E-mail: Gunn.frilund[at]dirnat.no

# Russian Federation / Fédération de Russie

Nikolay SOBOLEV

Post-doctoral researcher, Institute of Geography,

29, Staromonetny Per.

119017 Moscow Tel: +7 495 124 50 22

E-mail: sobolev\_nikolas[at]mail.ru

#### Switzerland / Suisse

Sarah PEARSON PERRET

Head of Section, Federal Office for the Environment

Worblentalstrasse 68

3003 Berne

Tel: +41 (0)31 322 68 66

E-mail: Sarah.pearson[at]bafu.admin.ch

# Raymond DELARZE

Independent expert

Chemin des Artisans 6

1860 Aigle

Tel: +41 79 88 07 506

E-mail: delarze.raymond[at]bluewin.ch

# Turkey / Turquie

Burcu BURSALI

Ministry of Forestry and Water Affairs

General Directorate of Nature Conservation and National Parks

Orman ve Su İşleri Bakanlığı

Sögütözü 14/E Ankara, Turkey

E-mail: burcubursali[at]gmail.com

Hanife Erdemli

Ministry of Forestry and Water Affairs

General Directorate of Nature Conservation and National Parks

Sögütözü 14/E

Ankara, Turkey

#### Ukraine / Ukraine

Grygorii PARCHUK

Head of the Division for Long-term Development, Researches and Public Relations

State Agency for Protected Areas Ministry of Environmental Protection of Ukraine 35 Uryts'kogo Str. 03035 c.Kyiv, Ukraine

Tel: +380 44 206 21 92 E-mail: parks[at]menr.gov.ua

#### NGO / ONG

Agnès Michelot Présidente de la société française pour le Droit à l'environnement 11, rue du Marechal Juin 67046 Strasbourg France

E-mail: <a href="mailto:agnes.michelot[at]univ-lr.fr">agnes.michelot[at]univ-lr.fr</a>

Friedrich WULF Head, International Biodiversity Policy Dornacherstr, 192 Postfach Pro-Natura / Friends of the Earth CH-4018 Basel

Tel: +41 613179242

E-mail: <a href="mailto:friedrich.Wulf[at]pronatura.ch">friedrich.Wulf[at]pronatura.ch</a>

# **EXPERTS/SPEAKERS**

Marc ROEKAERTS Ringlaan 57 3530, Belgium

Tel: +32 11 60 42 34 E-mail: marc[at]eureko.be

Douglas EVANS European Topic Center on Biological Diversity Muséum National d'Histoire Naturelle 57, rue Cuvier - CP 41 75231 Paris Cedex

Tel: +33 (0)1 40 79 38 70 E-mail: <u>evans[at]mnhn.fr</u>

#### **Otras OPERMANIS**

European Topic Center on Biological Diversity Muséum National d'Histoire Naturelle 57, rue Cuvier, CP 41 75231 Paris Cedex

E-mail: <a href="mailto:opermanis[at]mnhn.fr">opermanis[at]mnhn.fr</a>

Andy BLEASDALE

NPWS, Department of Arts, Heritage and the Gaeltacht

No 7, Ely Place, Dublin 2, Ireland

E-mail: <u>Andy.Bleasdale[at]ahg.gov.ie</u>

Lars DINESEN Head of Unit

Planning, Nature and Forests

Tel: (+45) 72 54 48 30 E-mail: <u>ladin[at]nst.dk</u>

Aysegul CIL

Head of Capacity Building and Stakeholders ECNC-European Centre for Nature Conservation PO Box 90154, 5000 LG Tilburg, the Netherlands

T +31-(0)13-5944944 (F +945)

E-mail: cil[at]ecnc.org

Gabor MESAROS President of Protego Belgrade, Serbia

E-mail: gabor[at]protego-org.org

Tom LANGTON Infra Eco Network Europe Suffolk-UK 00441986784596

E-mail: t.langt[at]virgin.net

Milena NOVAKOVA European Commission DG Environment B.2 Bio-diversity

E-mail: Milena.NOVAKOVA[at]ec.europa.eu

Andrea Monaco

Naturalist, Regional Agency for the Nature Parks

Lazio region

Italy

E-mail: amonaco[at]regione.lazio.it

Federico MINOZZI Policy Officer EUROPARC Federation Boulevard L. Schmidt 64 B-1040 Bruxelles

E-mail: f.minozzi[at]europarc.org

# INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Mr William Valk Ms Ingrid CATTON Ms Nadine KIEFFER

# SECRETARIAT OF THE BERN CONVENTION / SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE BERNE

Direction de la Gouvernance démocratique / Directorate of Democratic Governance

Eladio FERNANDEZ-GALIANO, Head of Democratic Initiatives Department

Tel.: + 33 (0)3 88 41 35 59

E-mail: eladio.fernandez-galiano[at]coe.int

Ivana D'ALESSANDRO, Secretary of the Bern Convention

Tel.: +33 (0)3 90 21 51 51 E-mail: <u>ivana.dalessandro[at]coe.int</u>

Iva OBRETENOVA, Project Manager E-mail: <a href="mailto:iva.obretenova[at]coe.int">iva.obretenova[at]coe.int</a>
Tel: +33(0)3 88 41 58 81